SIMPOL

Formulaire d'engagement destiné aux responsables politiques nationaux :

En tant que candidat ou membre du Parlement/de l'Assemblée de _____, je m'engage à soutenir la campagne « Simultaneous Policy » (Simpol). À ce stade, mon soutien à Simpol est *uniquement de principe* et signifie que j'approuve Simpol *en tant que processus* visant à rassembler les gouvernements de toutes les nations, ou d'un nombre suffisant d'entre elles, autour d'un cadre mondial commun de coopération afin de relever les grands défis mondiaux auxquels nous sommes confrontés. J'encouragerai mon parti et ses membres à rejoindre cette initiative mondiale.

Le cadre Simpol comprend les éléments suivants :

1. **Coopération mondiale** : les politiques appropriées pour résoudre les problèmes mondiaux doivent être mises en œuvre *simultanément* par les nations, uniquement lorsque tous les gouvernements ou un nombre suffisant d'entre eux ont accepté de le faire. La mise en œuvre simultanée évite à toute nation de subir un désavantage concurrentiel. Si toutes les nations agissent de concert, toutes les nations et leurs peuples y gagnent ;

2. **Subsidiarité** : seules les politiques susceptibles d'entraîner un désavantage concurrentiel significatif pour le premier à agir (c'est-à-dire celles nécessitant une approche simultanée) sont incluses. Les politiques pouvant être mises en œuvre unilatéralement par les nations restent exclues, garantissant ainsi une subsidiarité appropriée et préservant la souveraineté nationale ;

3. **Compromis** : les négociations internationales regrouperaient *plusieurs* enjeux mondiaux, de sorte que les nations qui pourraient être perdantes sur un point puissent y gagner sur un autre ;

4. **Égalité** : les nations démocratiques et non démocratiques participent au processus sur un pied d'égalité (ce qui va de soi puisque la coopération de toutes, ou de la quasi-totalité des nations, est requise) ;

5. **Démocratie** : si le processus bénéficie d'un soutien mondial suffisant sur le plan des principes, les citoyens des pays démocratiques seront invités à participer, s'ils le souhaitent, à l'élaboration des politiques que leur gouvernement adoptera dans le cadre des négociations. Leur accord sur le cadre dans lequel se déroulent les négociations sera sollicité, par référendum ou par tout autre moyen conforme à la constitution de leur pays.

6. **Complémentarité** : le processus Simpol n'entre pas en conflit avec les traités internationaux en vigueur ni avec des processus tels que ceux menés par les Nations unies. Il fonctionne au contraire en parallèle, offrant ainsi une voie alternative de coopération au cas où ces processus échoueraient.

Si Simpol parvenait à recueillir un soutien de principe suffisant de la part d'un nombre suffisant de pays, je crois comprendre que toute mesure négociée dans le cadre de ce processus serait soumise au Parlement selon la procédure habituelle. Ces mesures entreraient en vigueur à une date commune convenue au niveau international, et ce, uniquement une fois que tous les pays participants auraient adopté une législation ou des mesures équivalentes donnant effet à leurs engagements respectifs au titre de l'accord.

Je comprends par ailleurs que je peux annuler mon engagement à tout moment par écrit en en informant l'Organisation internationale pour les politiques simultanées (ISPO) et que l'ISPO peut rendre public mon engagement – ou toute annulation de celui-ci – notamment auprès des partisans de Simpol dans mon pays ou ma région. Je prends cet engagement en mon nom propre et non au nom de mon parti.

Signé : _____ Date : _____

Nom en lettres majuscules : _____ Parti : _____

E-mail : _____

Une fois signé, veuillez envoyer votre engagement par e-mail à info@simpol.org

Remarque : vos coordonnées seront conservées exclusivement par l'organisation Simpol et ne seront ni publiées ni transmises à des tiers sans autorisation préalable, sauf si elles sont déjà accessibles au public.